



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Patrick MILOT  
Ludivine SOGUEL  
ALEXANDER

# RAPPORT DE SUIVI

Bachelier en Diététique

Haute École Léonard de Vinci  
(HELdV)

07 mars 2018

## Table des matières

Contexte de l'évaluation.....	3
Présentation de la Haute École Léonard de Vinci et du bachelier en Diététique.....	4
Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	5
Partie 2 : réalisation du plan d'action initial .....	6
Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité.....	9
Conclusion générale.....	11
Droit de réponse de l'établissement.....	12

# Contexte de l'évaluation

## Haute École Léonard de Vinci : bachelier en Diététique

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation de suivi du cursus « Diététique ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2012-2013.

Dans ce cadre, M. Patrick MILOT et Mme Ludivine SOGUEL ALEXANDER, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 6 octobre 2017 à la Haute École Léonard de Vinci. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier en Diététique, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2012-2013 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiant.e.s qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

## Composition du comité<sup>1</sup>

- Patrick MILOT
- Ludivine SOGUEL ALEXANDER

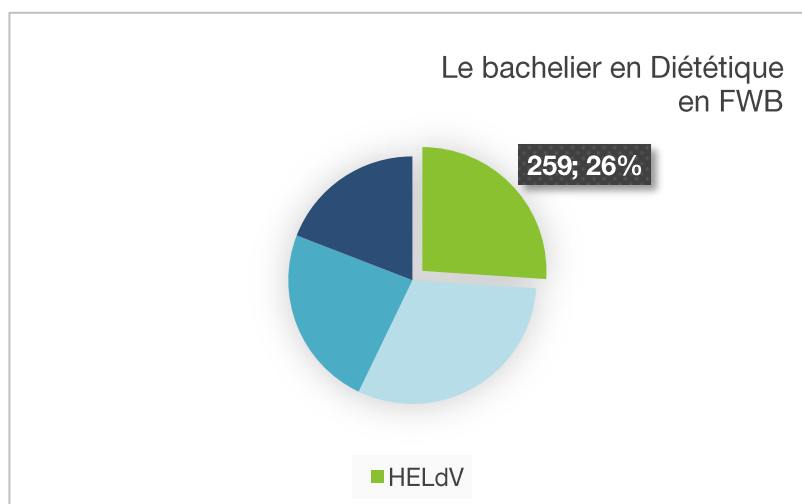
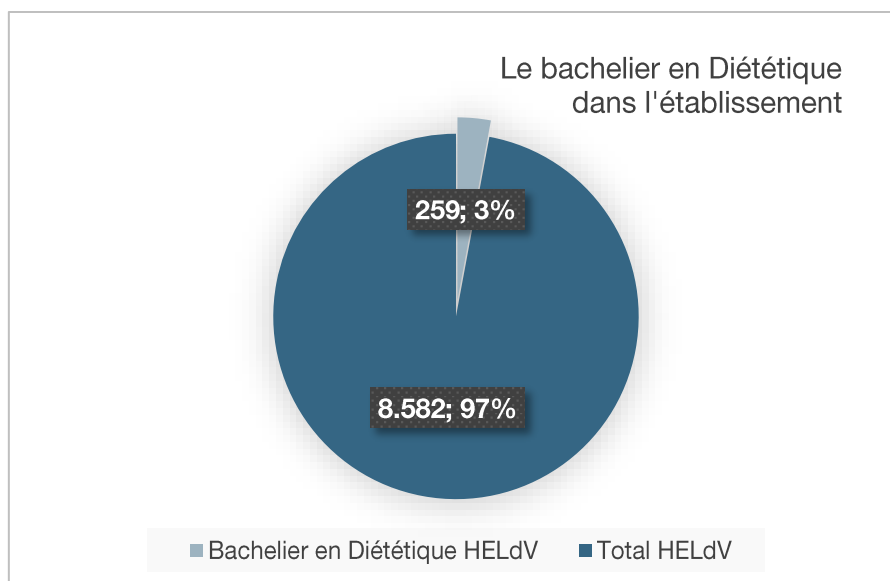
---

<sup>1</sup> Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : [http://aeqes.be/experts\\_comites.cfm](http://aeqes.be/experts_comites.cfm).

# Présentation de la Haute École Léonard de Vinci et du bachelier en Diététique

La Haute École Léonard de Vinci (HELdV) résulte du regroupement en 1996 de six asbl partenaires émanant de six instituts d'enseignement supérieur, soit l'Institut Supérieur Industriel (ECAM), l'École Normale Catholique du Brabant Wallon (ENCBW), l'Institut d'enseignement Supérieur Parnasse-Deux Alice (IESP2A), l'Institut Libre Marie Haps (Marie Haps), l'Institut Supérieur d'Enseignement Infirmier (ISEI) et l'Institut Paul Lambin (IPL). La Haute École fait partie du réseau libre confessionnel.

La HELdV offre 25 programmes de bachelier et 7 masters regroupés sous six catégories d'enseignement. Le bachelier en Diététique se situe à l'IPL, dans la catégorie paramédicale.



## Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

À l'instar de toutes les autres écoles rencontrées dans le cadre des visites de suivi en diététique, les experts ont constaté l'impact qu'a eu la mise en place du décret Paysage<sup>2</sup> sur l'organisation de l'enseignement et les programmes d'études. Les principaux changements liés à ce décret sont l'obligation de structurer le programme en unités d'enseignement répondant à des objectifs d'apprentissage commun décrits dans les fiches ECTS et la modularisation des enseignements. Ce dernier point permet notamment aux étudiant.e.s d'élaborer un parcours d'étude personnalisé. La section diététique a profité de l'entrée en vigueur de ce décret pour revisiter son programme d'étude en profondeur. La création d'unités d'enseignement (UE) a été l'occasion d'améliorer la cohérence interne du programme.

À la faveur de la nomination d'un nouveau directeur-président, des orientations stratégiques ont été formulées mettant l'accent sur le développement des compétences humaines (*soft skills*) et la sensibilisation aux enjeux sociétaux. Ces orientations stratégiques ont nécessité un travail d'arrimage entre les objectifs opérationnels de l'établissement et les actions plus pratiques identifiées dans le plan d'action du programme.

La Haute École de Vinci est structurée de manière fédérée avec une logique de site très forte. Dans ce contexte, les initiatives émanant de la direction de la Haute École visent à fournir des services transversaux, tout en laissant aux sites une certaine autonomie. Les orientations stratégiques de l'établissement renforcent le conseil de développement de l'enseignement et de la recherche (CODER) et mettent en évidence les évolutions attendues des programmes et des différents acteurs impliqués. L'établissement cherche à favoriser un travail collaboratif en son sein. Le comité souligne également l'existence d'un service qualité transversal comptant deux employés qui encadrent les différents coordonnateurs qualité locaux et qui sont membres du CODER.

L'établissement et le programme ont connu une hausse significative de la population étudiante, le nombre d'étudiant.e.s par équivalent temps plein ayant augmenté d'environ 30 %. Des projets de construction de bâtiments communs de près de 3000 m<sup>2</sup> incluant un centre d'apprentissage (*learning center*) sont en cours.

---

<sup>2</sup> Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, disponible sur [http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39681\\_026.pdf](http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39681_026.pdf) (consulté le 28 octobre 2017)

## Partie 2 : réalisation du plan d'action initial

Le plan d'action initial<sup>3</sup>, publié en 2013, comportait cinq axes : 1) le développement de l'approche par compétences (cinq actions) ; 2) la révision de la structure du programme (douze actions) ; 3) l'aide à la réussite (six actions) ; 4) la pérennisation des relations extérieures (neuf actions), et ; 5) la démarche Qualité (trois actions).

Les actions prévues pour chacun de ces axes ont été, pour la très grande majorité, réalisées. Seules les actions prévues à l'axe 5 concernant la démarche qualité restent à être opérationnalisées. Elles ont été reportées pour répondre en priorité à la mise en œuvre du décret Paysage et pour le travail de réaménagement de la structure de gouvernance. Les experts tiennent à souligner les multiples initiatives au niveau pédagogique et en informatique en soutien aux étudiant.e.s et aux programmes.

### **Axe 1 : Développement de l'approche par compétences**

Dans le plan d'action initial, l'établissement se proposait de développer l'approche par compétences au sein du programme de manière à assurer aux étudiant.e.s une préparation optimale en tant que professionnel.le.s. Aussi, la section devait réexaminer les modalités d'évaluation de manière à ce qu'elles soient adaptées aux nouvelles modalités pédagogiques exigées par l'approche par compétence.

Pour faire suite à l'introduction du décret Paysage, l'institut a fait appel à deux experts externes pour structurer son programme conformément aux recommandations. Chaque activité d'apprentissage a donc des objectifs précis en termes de compétences à développer et à acquérir. Ce travail s'est fait de manière graduelle au rythme d'un bloc par année. Les fiches ECTS ont été développées en conséquence. Des évaluations intégrées pour certains cours de métiers ont été élaborées, surtout en bloc 2.

La réflexion des enseignant.e.s autour des unités d'enseignement (UE) et des évaluations intégrées a eu des impacts positifs sur la structure et la cohérence du programme. Il a été mentionné que la réflexion autour de ces évaluations a amené une cohérence accrue dans la mesure de l'atteinte des compétences par les étudiant.e.s. Notons le travail qui a été effectué autour de l'interdisciplinarité, notamment via des liens accrus avec divers partenaires (CeRED, SynHERA, CSS, etc.).

### **Axe 2 : Révision de la structure du programme de formation**

L'évaluation de l'équilibre entre les sciences de base et les sciences professionnelles, le développement de certains domaines comme l'éducation à la santé et l'intégration de la méthodologie de recherche tout au long du programme faisaient partie des éléments présents dans le plan d'action initial. Ces actions méritaient d'être examinées de manière à renforcer l'acquisition de certaines compétences professionnelles par des mises en situation, notamment. Aussi, il était recommandé d'évaluer de manière continue l'atteinte des objectifs de la formation et du programme en tant que tel.

La mise en place de l'approche par compétences a fortement contribué à la réalisation de cet axe par le biais, entre autres, des fiches ECTS et de la réorganisation en UE. L'organisation

---

<sup>3</sup> Disponible sur <http://aeges.be/documents/20131011CPDSDIETDEVINCI.pdf> (page consultée le 28 octobre 2017)

des cours de sciences a été modifiée au sein du programme et des ajustements supplémentaires sont envisagés. Des collaborations avec des partenaires externes ont permis d'inclure des cas cliniques présentés pour chaque thématique.

Le travail sur les unités d'enseignement (UE) et les fiches ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*) a été effectué par les enseignant.e.s avec le soutien du CODER. Les acquis d'apprentissage ont été identifiés, rédigés, assignés aux UE et liés aux compétences terminales de la profession.

Un système d'évaluation du programme a été mis en place au printemps 2017 par le Conseil pédagogique de la Haute École. Un séminaire de réflexion s'est tenu pour les directions d'implantation au printemps 2017 sur les enjeux institutionnels pour les prochaines années. Au niveau des activités d'apprentissages, le comité des experts souligne que les grilles d'évaluation des stages ont été révisées. De plus, un cours de méthodologie, un cours d'anglais scientifique et un cours de recherche bibliographique ont été ajoutés au programme. Cependant, des efforts doivent être déployés à l'avenir par la Haute École pour soutenir l'évaluation des enseignements dont le traitement des données et l'analyse semblent reposer sur les épaules des enseignant.e.s.

Un travail est en cours sur le développement d'indicateurs pouvant contribuer au pilotage de la qualité. Dans plusieurs départements, une évaluation de la corrélation entre un test donné aux étudiant.e.s en début d'année et la réussite scolaire en cours d'année est réalisée.

Par ailleurs, les étudiant.e.s affirment être débordés. La charge de travail requise et le nombre de cours nuisent à la réussite et aux échanges Erasmus. Aussi, autant les étudiant.e.s que les enseignant.e.s ont souligné avoir l'impression que le programme d'études était plus réalisable sur quatre ans que sur trois. Ceci est accentué, selon les enseignant.e.s, par l'organisation des activités d'apprentissages en UE qui favorise les parcours personnalisés et le cumul de crédits résiduels que l'étudiant.e obtiendra parfois après ses 3 ans de formation. L'évaluation des enseignements par les étudiant.e.s est un outil indispensable qui pourra fournir de précieuses indications dans le cadre de ces réflexions mais aussi à des fins d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

### **Axe 3 : Aide à la réussite**

La section prévoyait de mettre en place un certain nombre de mesures pour soutenir les étudiant.e.s dans leur cursus et plusieurs sont maintenant disponibles comme par exemple l'organisation de blocs encadrés ou le renforcement des actions menées par le Service d'aide à la réussite (SAR).

Les cours de base en sciences sont toujours un défi, surtout lorsque la formation initiale à l'admission varie d'un.e étudiant.e à l'autre. Les difficultés vécues dans ces cours peuvent nuire au cheminement scolaire de certains. Pour pallier cette problématique, le SAR a initié la mise sur pied d'ateliers dès le 2<sup>e</sup> quadrimestre du bloc 1. Des séances de remédiations peuvent également être initiées par des enseignant.e.s. Des stratégies ont également été mises en place via le SAR pour faciliter l'apprentissage des étudiant.e.s, notamment par la prise de conscience de leur propre style d'apprentissage. Les cours d'été proposés initialement par l'UCL<sup>4</sup> avant l'entrée dans le programme n'étant plus disponibles, la section mettra en place des cours de propédeutique dès cet été pour ses futur.e.s étudiant.e.s.

---

<sup>4</sup> L'Université catholique de Louvain a une implantation sur le même campus.

Cependant, des défis semblent exister dans la communication entre le SAR et les étudiant.e.s. De plus le nombre élevé d'examens semble difficile à gérer et serait une source importante de stress.

#### ***Axe 4 : Pérennisation des collaborations extérieures***

La Cellule de recherche et d'expertise diététique (CeRED) permet de valoriser l'expertise de la section entre autres via un projet de recherche First ou la commande par la FWB d'un cahier des charges sur la confection et la livraison de repas dans des collectivités d'enfants, notamment. Sa visibilité est importante et des synergies ont été renforcées avec divers partenaires (SynHERA, CSS, etc.), en accord avec le plan d'action initial qui prévoyait d'améliorer la visibilité du CeRED.

Des mécanismes ont également été mis en place de manière à encourager la mobilité étudiante par les Cellules Relations Internationales de la Haute École et de l'IPL. Néanmoins, la structure du programme pour le bachelier en Diététique permet encore peu de réelle mobilité des étudiant.e.s dans le cadre des périodes de cours. Le comité recommande une réflexion à ce niveau. Les experts soulignent également l'importance de la mobilité des enseignant.e.s et encourage la section à mettre en place des mesures incitatives.

#### ***Axe 5 : Démarche Qualité***

La démarche qualité semble bien ancrée dans la Haute École. Des tableaux de bord sont en développement et des stratégies sont envisagées pour accroître la visibilité de la démarche qualité.

La démarche qualité semble cependant moins bien implantée au sein de la section Pour les enseignant.e.s, elle semble se résumer au décret Paysage, aux regroupements des cours en UE et aux fiches ECTS. En ce sens, le comité des experts estime que des améliorations pourraient être apportées dans les communications de la Cellule pédagogique en termes d'activités, de services d'appui offerts et de personnes-ressources. Une promotion plus efficace permettrait d'accroître la portée de leurs initiatives.



## Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité

Le projet de plan d'action actualisé transmis au comité des experts en préparation de cette évaluation de suivi met davantage l'accent sur des initiatives émanant de la Haute École que de la section en tant que telle. Il prévoit de poursuivre le travail sur les actions non terminées et de les compléter par des actions spécifiques en lien avec le SWOT actualisé et l'analyse de la situation actuelle.

Le plan d'action actualisé a été réorganisé de manière à ce que sa structure corresponde à l'analyse réalisée pour la préparation de la visite de suivi de l'AEQES. Cette réorganisation rend la comparaison entre le plan d'action initial et sa version réactualisée difficile. Le comité retient néanmoins les éléments essentiels ci-dessous, qui ressortent à la fois des documents et des entretiens menés lors de la visite de suivi.

### **Programmes et approches pédagogiques**

D'abord, la section affirme vouloir poursuivre le travail déjà entamé sur les programmes et les approches pédagogiques.

La section a planifié la réalisation annuelle d'un SWOT. Cet exercice, qui devrait être réalisé avec toutes les parties prenantes, permettra d'avoir une vision globale et un suivi de la situation. Néanmoins, le comité recommande également la planification systématique de certaines évaluations plus fines, notamment dans le cadre de l'évaluation de l'enseignement par les étudiant.e.s.

Bien que des efforts considérables aient été dirigés vers les questions entourant la cohérence du programme, des enjeux concernant l'inclusion de contenus disciplinaires propres à la diététique dans les cours de base en sciences, ou la charge de travail des étudiant.e.s, sont encore présents. Un questionnaire devrait être porté aux meilleures pratiques en évaluation des compétences de manière à réévaluer le nombre d'évaluations sommatives requises pour ce programme (et peut-être évaluer moins, mais mieux saisir le niveau de compétence atteint). Les épreuves synthèses par UE sont une piste qui mérite encore l'attention et pourrait être une occasion de collaboration entre les enseignant.e.s et la Cellule d'appui pédagogique. En ce sens, la Cellule d'appui pédagogique doit accroître sa visibilité auprès des enseignant.e.s de manière à augmenter l'attractivité de ses services.

### **Ressources humaines et matérielles**

La croissance de la population étudiante amène des défis en termes de ressources humaines et matérielles qui sont abordés dans le plan d'action actualisé. Les actions envisagées sont autant administratives (développement de la plateforme pédagogique numérique, amélioration des outils informatiques pour les tâches administratives, stages interdisciplinaires) que pédagogiques (formations en pédagogie et maintien d'un ratio étudiant.e.s/enseignant.e.s pédagogiquement viable).

### **Relations extérieures et service à la collectivité**

Les initiatives concernant les relations extérieures et les services à la collectivité amorcées perdureront et seront bonifiées par une augmentation du temps passé par les enseignant.e.s en milieu de stage et l'organisation de formations continuées.

La section a prévu de soutenir le développement des échanges internationaux (étudiants et professeurs). Le comité recommande d'opérationnaliser des actions claires pour que ce soutien puisse aboutir à une réelle mobilité. Débuter avec la mobilité enseignante pourrait être une voie d'entrée plus facile.

### **Démarche qualité – Gouvernance - Stratégie**

Finalement, la démarche qualité sera mise en exergue par la poursuite des processus continus d'évaluation de programme bonifié par la mise en place de tableau de suivi et d'indicateurs.

Le décret Paysage étant maintenant actualisé au niveau de la catégorie, un effort soutenu devrait être consacré au développement d'une culture qualité ayant des ramifications profondes dans tous les secteurs d'activité de l'établissement.

Le comité des experts est convaincu que le développement d'une culture qualité au sein de la Haute École bénéficiera d'une meilleure distribution des rôles parmi ceux qui y sont impliqués, d'une communication accrue entre ces personnes et, surtout, de l'établissement d'indicateurs qualité observables ou mesurables avec des processus récurrents et continus d'analyse. Parmi ces indicateurs, soulignons l'importance, déjà mentionnée, des évaluations des enseignements par les étudiant.e.s qui doivent être gérées de manière centrale et systématique selon des pratiques éprouvées.

## Conclusion générale

Le programme de diététique de la Haute École Léonard de Vinci organisé à l'Institut Paul Lambin jouit d'une excellente réputation, tant à l'interne que dans la collectivité. La rigueur de la formation offerte est reconnue et constatable. Dans ce contexte, la route menant à l'existence tangible d'une culture qualité devrait se faire sans heurts.

Une attention particulière devrait continuer d'être portée aux étudiant.e.s et aux enseignant.e.s, aux questions entourant l'enseignement et l'apprentissage. Les actions envisagées pour l'actualisation du plan d'action devraient être priorisées d'abord en fonction de leur impact potentiel sur ces deux éléments.

**Droit de réponse de l'établissement évalué**

Commentaire général éventuel :

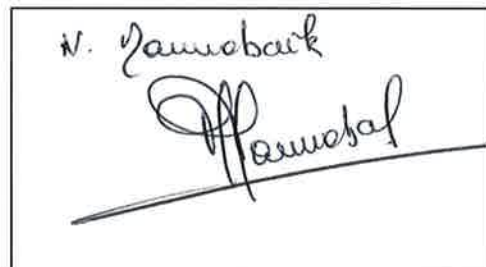
L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Partie	Point <sup>1</sup>	Observation de fond

Nom, fonction et signature  
de la direction de l'établissement



Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)  
qualité



<sup>1</sup> Mentionner le paragraphe ou le n° de la ligne